

### District de Football des P-O pays Catalan

Assemblée Générale du 03/12/22 à Toulouges

### **OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23**





### AG Financière du Samedi 03/12/22 à 10h00 à TOULOUGES au MAS RIERES

CLUBS PRESENTS: FC LE SOLER, FC BECE VALLEE DE L'AGLY, FC CERDAGNE, US BOMPAS, RF CANOHES TOULOUGES, SALEILLES OC, FC THUIR, FC CERET, AS BAGES, ASPTT PAYS CATALAN, CABESTANY OC, FC LAURENTIN, FC BANYULS DELS ASPRES, FC FOURQUES, PERPIGNAN AC, CANET RFC, FC VINCA LES AMIS DE CEDRIC BRUNIER, FC VILLELONGUE, FC ALBERES-ARGELES, FC BAHO-PEZILLA, FC LE BOULOU SJPC, AVENIR FOOTBALL CATALAN, FC BARCARES MEDITERRANEE, FC LATOUR BAS ELNE, FUTSAL BOURG-MADAME, FC TROUILLLAS

<u>CLUBS REPRESENTES</u>: USEPMM, AS PEYRESTORTENCQUE, SP PERPIGNAN NORD, LES CHAMPIONS ST JACQUES, AJ DU BAS VERNET, FC ST CYPRIEN, RFR CONFLENT NEFIACH, INTERFUTSAL PAYS CATALAN

<u>CLUBS ABSENTS</u>: SO RIVESALTES, AS PRADES, ASC ST NAZAIRE, FC DE LA TET, FC POLLESTRES, AS VILLENEUVE DE LA RIVIERE, OL DU HAUT VALLESPIR, FC BANYULS SUR MER, FC PORT-VENDRES, OC PERPIGNAN, AS PERPIGNAN MEDITERRANEE, EMPIRE FUTSAL PERPIGNAN, RC PERPIGNAN SUD, CLAIRA SALANCA FC, PC PIA, ESPOIR FEMININ PERPIGNAN

<u>CLUBS EN NON ACTIVITE TOTALE</u>: GROUPEMENT COLLIOURE - PORT VENDRES, TORREILLES FUTSAL, AS PASSA FC, CATALUNYA FUTSAL CLUB ET MULTISPORTS

Total des voix des clubs présents : 330

Total des voix des clubs représentés : 69

Total des voix des clubs absents : 122

Total des clubs en non activité totale 4

Total des voix des clubs des P-O: 525

Non représentation à l'Assemblée Générale Amende : 100,00€

• Le Président du District de Football des P-O, M. Eric WATTELLIER, souhaite la bienvenue à tous les participants et informe que le quorum est atteint.

En premier lieu il demande à rendre hommage à la mémoire de son ami Johan HAMEL, arbitre professionnel de Ligue 1, qui devait être présent à notre assemblée générale



#### Il demande à excuser :

- Monsieur Eric BORGHINI
- Membre du Comité Exécutif de la FFF,
- Président de la Commission Fédérale des Arbitres,
- Président de la Ligue Méditerranée, qui devait également être présent à notre AG et dans le deuil de son ami Johan HAMEL.
- Le Conseil Départemental,
- La S.D.J.E.S. 66,
- Le Président du CDOS 66, représenté par Marc WATTELLIER (Vice-Président du CDOS 66)

#### **Discours du Président**

Présidentes, Présidents, Représentants de clubs,

Cette 1ère moitié de saison est très encourageante et laisse entrevoir une 2<sup>e</sup> partie tout aussi passionnante.

De nombreux défis sportifs s'ouvrent à vous et vous avez répondu présents malgré les difficultés liées notamment à la crise du bénévolat.

Sportivement, la Coupe de France a permis de faire briller nos clubs (USEPMM et FC ALBERES-ARGELES) et nous sommes restés solidaires comme il y a 2 ans lors des péripéties autour du match CANET/OM.

A ce titre, je vous félicite car j'ai remarqué que les relations entre les clubs étaient de plus en plus apaisées malgré toujours quelques rivalités de bonne guerre.

Nos championnats jeunes et séniors offrent de la qualité.

Notre D1 INTERSPORT n'avait pas atteint un tel niveau sportif depuis de nombreuses années avec je ne pense pas moins de 4 équipes qui ont le niveau R3. Mais un seul montera cette saison et recevra de la part du District un bon d'achat de 1000<sup>e</sup> à valoir chez notre partenaire naming Intersport.

Le foot féminin avance avec un championnat à 12 équipes mais surtout des clubs qui commencent à le développer dans les catégories de jeunes.

En Futsal, nous allons proposer 4 week-ends sur le mois de janvier pour nos U11.

Des plateaux exclusivement Futsal en U7 et U9 auront lieu d'ici la fin du mois notamment en ouverture du match de Coupe de France entre USEPMM FUTSAL et MONTPELLIER club de L2.

Nous proposons, depuis quelques semaines, via la commission du foot animation, le PEF arbitrage.

L'arbitrage du foot d'animation par des U13-U15 ou U 17 du club recevant.



Ce n'est pas une obligation et je sais que certains d'entre vous y sont réticents, mais cela fonctionne ailleurs, alors pourquoi pas chez nous? Cela fait partie de l'éducation et de l'apprentissage d'un joueur de football lui permettant de se sensibiliser à la fonction et d'en comprendre l'utilité et la difficulté parfois. Je vous invite donc à le mettre en place lors des prochains week-ends.

Le PEF écologie a également été proposé avec l'Association Les Bouchons d'amours que vous avez été nombreux à plébisciter.

D'ailleurs, je félicite les clubs qui se lancent dans une démarche de labellisation, de PEF ou de Club Lieu de Vie tel que le préconise la FFF et invite ceux que cela intéresse à se rapprocher du District.

Côté arbitrage, le recrutement fait ces 2 dernières années porte ses fruits grâce à un travail remarquable tant en quantité qu'en qualité.

D'ailleurs, les récentes statistiques nationales produites par la FFF, nous place, District des PO, 1<sup>er</sup> District de France en terme de recrutement.

J'ai, par ailleurs, récemment intégré la Commission Fédérale de L'Arbitrage de la FFF dans la section recrutement et fidélisation afin de développer un plan national de recrutement à l'image de ce que nous avons fait ici et de ce que nous sommes en train de mettre en place au niveau de la Ligue d'Occitanie.

Cependant, j'ai souhaité, il y a quelques semaines, lancer une alerte via mon dernier courrier lié aux débordements dans la catégorie U13. Je rappelle, et ce quelque soit la catégorie que nous ne jouons pas la Coupe du Monde, elle se déroule en ce moment à la TV... J'en appelle donc à la raison et nous avons déjà prévenu certains clubs que des décisions fortes voire radicales seraient prises par le Comité Directeur du District si l'environnement du stade et des tribunes n'était pas apaisé, au-delà des décisions prises par la commission de discipline.

Le Comité Directeur, vous proposera une nouvelle formule en U13 pour la saison prochaine sur laquelle nous avons réfléchis et qui me parait très intéressante pour pallier aux dérives constatées dans cette catégorie. Je vous la présenterai lors de l'AG d'été.

Je vous propose à présent de regarder le clip « TOUCHE PAS A MON FOOT » réalisé par le District de Haute Garonne de mon collègue et ami Marco Sentein.

Pour terminer et afin d'introduire Christophe puisque c'est un peu son AG. Je tiens à vous dire que la gestion financière du District est bonne. Nous avons, en toute transparence, réactivé la commission de contrôle des finances qui a consulté et posé toutes les questions qu'elle jugeait utile en amont de cette AG.

La rentrée de sponsors nous a permis de respecter nos promesses, avec une réduction de 10% des frais d'engagement cette saison, comme vous avez pu le constater. Si la dynamique se poursuit nous espérons pouvoir faire de même la saison prochaine. Mais je laisse à présent Christophe vous expliquer les tenants et les aboutissants de notre gestion.

Merci à toutes et tous pour ce que vous faites.

Nous sommes sur la bonne voie.

### **Ouverture de l'AG Financière**

1. Bilan financier de la saison 2021/2022 du Trésorier Général, Christophe SALMERON.

histrict des Pyrénées-Orientales	В	ats de synthèse au 30/06/202
	du 01/07/21	du 01/07/20
	au 30/06/22	au 30/06/21
CHARGES		
60 ACHATS MARCHANDISES	-4 316,72	4 732,29
/ariation stock promotionnel	-26 867,11	
2ectricité	3 350,18	2 262,3
Eau	494,72	211,1
Petit matériel	4 006,65	285,3
Fournitures de bureau	4 132,67	792,1
Règlements généraux	290,00	730,0
Convocations arbitres	140,00	
Médailles-Dotations joueurs dirigeants	10 136,17	451,2
61 SERVICES EXTERIEURS	20 391,03	16 227,2
Abonnement l'Indépendant		399,0
Cotisation Membres Ligue	30,00	
Abonnements IPKOL Microsoft Office 365	4 931,91	1 258,5
mpression Licences Ligue	110,00	
Redevance de crédit-bail	11 852,52	10 005,7
ocation Garage Gavalda	1 268,09	1 243,1
Entretien et réparations	1 803,56	2 974,4
Primes assurance multirisque	394,95	346,3
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	44 369,50	24 897.8
Publicités Relations Publiques	5 357,02	
Quote-part Services Civiques 791000	1 894,23	1 592,0
Participation District Services civiques	106,12	100,0
Honoraires	5 720,05	6 526,4
Publications et faire-part	90,90	180,2
Dons et Libéralités	5 623.75	150,0
Déplacements et missions	832,54	474,
Réceptions	1 376,81	741,
Réception District	1 283,56	362,
Réunions FFF Congrés ANPDF	2 847,80	528,
Dotations membres commissions	1 639,60	
Frais AG District Dplcts LFO	3 473,90	1 008,6
Cotisation CDOS66	95,00	95,0
Cotisation ANPDF	130,00	130,
Cotisation AE2F	50,00	100,
Affranchissement et frais postaux	857,21	1 825,
Frais Sanitaires COVID19	007,21	421,
Frais de téléphone	5 692,82	4 530,
	5 820.54	5 115,
Nettoyage des locaux Commissions et frais bancaires	1 130,45	1 058,
Commissions et trais pancaires Commission bancaire officiels	347,20	56,
63 IMPOTS ET TAXES	8 859,68	8 184,7
Participation Formation Professionnelle	2 128,68	1 921,
Taxe Foncière	3 652,00	3 338,
Taxe Habitation	3 079,00	2 925,

Page n°1

### **COMPTE DE RESULTAT PO**

District des Pyrénées-Orientales

Etats de synthèse au 30/06/2022

	du 01/07/21	
	au 30/06/22	au 30/06/21
Appointements et Salaires	152 564,76	109 652,22
Charges Sociales URSSAF	35 026,22	22 154,40
Charges Sociales ASSEDIC	6 400,74	4 041,24
Retraite complémentaire	8 748,67	7 006,73
Complémentaire Santé	1 484,39	901,40
Médecine du travail	679,16	371,10
Congés payés	1 495,08	3 433,26
Treizième Mois	4 231,14	-1 524,05
Primes exceptionnelles	1 150,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANT	39 556,01	10 361,40
Créances sur exercices antérieurs		1 000,00
Dépenses arbitrage	-975,00	
Observateurs Arbitres	2 658,00	875,00
Parrainage Arbitres	1 500,00	140,00
Foot Scolaire (USEP)	1 921,29	
Suivi Sections Sportives	1 186,46	127,62
Matériel commissions	731,72	113,30
Frais CRSEN et Bazataqui	3 485,80	
Déplacements - Missions CTD	206,91	93,35
Déplacements Visites terrains	1 395,05	752,66
Dév. Pratiques Jeunes (6-18 Ans)	966,53	1 321,12
Dév. du Football Animation	7 562,33	1 829,95
Dév. de la Pratique Féminine	2 942,05	1 086,06
Dév. de la Pratique du Futsal Jeunes	574,09	1 000,00
Journée des Dirigeants et Bénévoles	153,70	
CDA Contrôles et fonctionnement	3 896,64	548,35
Football Diversifié	3 030,04	28,28
	1 761,00	355,20
Détections Ligue District  Football à l'Université	854,00	532,00
	2 728,26	1 558,51
Format Dirig. Bénév. et Permanents	2 425,42	1 330,31
Actions Nationales (voir 791000)		
Développement Futsal Séniors	3 581,76 320 639,66	210 439,83
CHARGES D'EXPLOITATION		
66 CHARGES FINANCIERES	341,91	443,75
Intérêts sur emprunt	341,91	443,75
CHARGES FINANCIERES	341,91	443,75
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 220,41	4 004,50
Pénalités amendes PV	77,90	15,00
Perte sur exercices antérieurs	0,27	3 210,00
Subvention accordée	250,00	700,00
Charges sur exercice antérieur	892,24	79,50
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 220,41	4 004,50
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	27 437,60	53 933,16
Dotations amortissements des immobilisations	15 667,15	17 933,16
Dotations provisions pour risques	5 099,73	
DAP Règlementées IDR	6 670,72	36 000,00

Page n°2

### **COMPTE DE RESULTAT PO**

District des Pyrénées-Orientales

Etats de synthèse au 30/06/2022

	du 01/07/21	du 01/07/20	
	au 30/06/22	au 30/06/21	
TOTAL DES CHARGES	349 639,58	268 821,24	
PRODUITS	349 039,30	200 021,2-	
70 VENTES DE PRODUITS	76 075.50	74 175,00	
Avis de démissions	23 794,00	13 711,0	
Licences	36 277,00	43 804,0	
Livre Arbitre	10,00	140.0	
Participation tenue commissions	35,00	140,0	
Frais de Gestion Administrative	11 940,00	12 000,0	
Participation rénovation siège	4 019,50	4 395,0	
Cotisations membres District	4 010,00	125,0	
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS	64 862,24	66 073,6	
	28 914,24	29 269,4	
Subvention Fédération Française de Football Subvention Ligue	13 698,00	14 804,2	
Subvention Ligue Subvention Conseil Général	9 250,00	8 000,0	
Subvention Conseil General Subvention ANS	13 000.00	14 000,0	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	182 947,69	74 268,0 4 526,0	
Engagements Championnat Seniors			
Engagements Championnat féminin	630,00	378,0	
Engagements Coupe Roussillon	6 200,00	6 600,0	
Engagements CRJeunes et Festifoot U13	4 900,00	5 370,0	
Engagements Champ.U19 PO/Aude	400,00		
Engagements Championnat Jeunes	3 760,00	1 736,0	
Engagements Coupe Roussillon Féminine	980,00	1 470,0	
Engagements Foot animation	21 770,00	8 344,0	
Engts Championnat Futsal	350,00		
Droit inscription au tournoi District	300,00	30,0	
Partenariat District	24 346,69	300,0	
Développement du Futsal	1 200,00		
Visites terrains clubs	840,00		
Dév. Pratiques Jeunes (6-18 Ans)	5 200,00	5 440,0	
Dév. du Football Animation	8 000,00	6 673,2	
Dév de la Pratique Féminin	2 000,00	1 600,0	
Dév de la Pratique du Futsal	1 050,00		
Suivi des Sections Sportives	2 400,00	4 800,0	
Dév. du Football Féminin	1 500,00	1 600,0	
Formation des Arbitres	4 500,00	3 530,6	
Football Diversifié	1 360,00		
Détections Ligue District	2 400,00	1 600,0	
Football à l'école	2 850,00	6 400,0	
Formation Dirig.Bénév. et Permanents	2 144,00	1 600,2	
Amendes pour forfaits	18 385,00	425,0	
Cartons et Discipline	51 392,00	11 445,	
Confirmation réserves	950,00	350,	
Droits d'appel	640,00	50,	
Evocations	460,00		
Demandes remises de peine	50,00		

Page n°3

### **COMPTE DE RESULTAT PO**

District des Pyrénées-Orientales

Etats de synthèse au 30/06/2022

	du 01/07/21 au 30/06/22	du 01/07/20 au 30/06/21
PRODUITS D'EXPLOITATION	323 885,43	214 516,62
76 PRODUITS FINANCIERS	41,13	63,53
Revenus dépôts à terme	41,13	63,53
PRODUITS FINANCIERS	41,13	63,53
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 112,87	9 385,00
Quote-part subvention d'investissement	7 062,87	7 062,87
Produits sur exercices antérieurs	50,00	2 322,13
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 112,87	9 385,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	3 240,00	14 500,00
Reprise sur Prov/ litiges	3 240,00	14 500,00
79 TRANSFERT DE CHARGES	17 393,00	34 066,29
Transfert de charges d'exploitation	15 486,34	32 776,29
Quote-part services civiques	1 586,66	1 230,00
Formation et citoyenneté SC	320,00	60,00
TOTAL DES PRODUITS	351 672,43	272 531,44
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 245,77	4 076,79
RESULTAT FINANCIER	-300,78	-380,22
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 892,46	5 380,50
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 032,85	3 710,20

### BILAN DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES-ORIENTALES

District des Pyrénées-Orientales

Eats de synthèse au 30/06/2022

		Amortissements	Net au	Net au
	Brut	Provisions	30/06/22	30/06/21
ACTIF				
CLASSE 21 IMMOBILISATIONS	121 551,58		121 551,58	135 048,78
Installation et aménagements terrains	71 222,54		71 222,54	71 222,54
Amortissement Installation et aménagements terrains	-41 046,07		-41 046,07	-38 619,48
Construction	129 049,45		129 049,45	129 049,45
Amortissement Construction	-75 044,13		-75 044,13	-71 817,90
Installation et Aménagements	211 791,07		211 791,07	211 791,07
Amortissement Installation et Aménagements	-185 576,49		-185 576,49	-179 116,62
Installations générales agencement	33 001,92		33 001,92	33 001,92
Amortissement installations générales agencement	-30 430,36		-30 430,36	-29 393,40
Matériel de bureau - informatique et video	66 547,75		66 547,75	64 946,79
Amortissement Matériel	-57 964,10		-57 964,10	-56 015,59
CLASSE 30 STOCKS	27 041.11		27 041.11	174,00
Stock Fournitures Arbitres	4 042,98		4 042,98	174,00
Stock Objets promotionnels	22 998,13	22 998,13		
CLASSE 40 - 45 DEBITEURS FOOTBA collectif frais arbitrage Débiteur	10 062,02		10 062,02	<b>21 766,48</b> 721,00
Allianz Complémentaire Santé	-184,65	-184,65		-194,25
Opération Particulière Bat	5 099,73	5 099,73		20 858,29
Fournisseurs Debiteurs	174,44		174,44	64,67
Clubs comptes debiteurs	4 832,50		4 832,50	176,77
Clients debiteurs	140,00		140,00	140,00
CLASSE 46 DEBITEURS DIVERS	90 514.54		90 514.54	61 171,63
Produits à recevoir	90 474,54		90 474,54	61 171,63
Debiteurs Divers	40,00		40,00	
CLASSE 48 COMPTES DE REGULARI: CLASSE 50 VALEURS MOBILIERES D	102 847,93		102 847,93	116 616,28
Compte CIC	36 000,00		36 000,00	110 010,20
Dépot à vue Nanti	-69 978.80		-69 978.80	
Livret A Caution	33 812.84		33 812.84	10.00
Nouveau compte épargne	13,89		13.89	23 000,00
Compte épargne	70 000.00		70 000.00	58 965.00
Livret Caisse Epargne	70 000,00		70 000,00	1 641.28
Placement financier DAT	33 000.00	33 000,00		33 000.00
CLASSE 51 ETABLISSEMENTS FINAN	10 676,48	35 000,00	10 676,48	11 043,84
Cheques a encalsser	35,00		35,00	11043,04
Credit Agricole	10 218,87		10 218,87	9 749,00
Caisse d'Epargne				1 003,25
Banque arbitres	361,19		361,19	233,22
Caisse	61,42		61,42	58,37
MODANO STRAGITER TOUR DEPOSITE	26260866		362 693 66	#657 (50° v25 i/0)

Page n°1

## **BILAN DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES-ORIENTALES**

District des Pyrénées-Orientales

Etats de synthèse au 30/06/2022

Net au	Net au
30/06/22	30/06/21
111 307,27	107 597,07
111 307,27	107 597,07
2 032,85	3 710,20
2 032,85	3 710,20
57 442,33	64 505,20
217 225,00	217 225,00
-159 782,67	-152 719,80
44 530,45	36 000,00
39 430,72	36 000,00
5 099,73	
16 286,59	22 199,92
16 286,59	22 199,92
131 094,17	111 808,62
15 261,88	13 766,80
1 037,12	-391,07
5 867,26	1 636,12
38 435,01	17 551,02
5 189,06	1 638,06
1 844,33	1 535,79
542,29	535,63
778,71	
8 640,15	2 969,14
5 041,63	1 197,28
4 735,04	30 937,04
-401,60	-569,60
7 849,04	6 471,86
132,00	
140,00	140,00
31 270,00	31 100,00
4 732,25	3 290,55
	111 307,27 111 307,27 2 032,85 2 032,85 5 7 442,33 217 225,00 -159 782,67 44 530,45 39 430,72 5 099,73 16 286,59 16 286,59 1131 094,17 15 261,88 1 037,12 5 867,26 38 435,01 5 189,08 1 844,33 542,29 778,71 8 640,15 5 041,63 4 735,04 -401,60 7 849,04 132,00 140,00 31 270,00

Page n°1

#### Règles et méthodes comptables

(Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologués par arrêté ministériel du 08/09/2014 relatif au plan comptable général)

#### ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022 dont le total est de 362 693.66 €uros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un bénéfice de + 2 032.85 €uros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/10/2022, conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes comptables homologué par arrêté ministériel du 08 Septembre 2014 relatif au plan comptable général. Les comptes annuels 2020-2021 ont été établis conformément aux dispositions des règlements émis par l'autorité des normes comptables (ANC) et compte tenu des spécificités et dérogations précisées par le règlement ANC n°2018-06 modifié qui succède au règlement CRC n°1999-01 depuis 2020.

#### Faits caractéristiques de l'exercice :

A compter des exercices ouverts le 1 janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif sont tenues d'établir des comptes annuels pour la première fois d'après le règlement de ANC2018-06 modifié qui succède au règlement CRC n°1999-01.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Bail emphytéotique

Un bail emphytéotique a été conclu le 11 juin 2004 avec la Mairie de Perpignan pour une durée de 99 années, moyennant une redevance annuelle de 1 €. Ce bail concerne le terrain situé route d'Elne qui a été évalué par les Services Fiscaux à la somme de 55 € le m², soit un montant de 90 640 € pour 1 648 m².

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- constructions	30 ans
- agencements et aménagements des constructions	10 ans
- matériel et outillage	5 ans
- mobilier de bureau	5 ans

#### Echéancier des dettes

	Solde 30/06/2022	Moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts	16 286.59	5 811.49	10 475.10	
Créditeurs clubs	4 735.04	4 735.04		
Caution Clubs	31 270.00			
Créditeurs divers	0	0		
Dettes Charges Sociales	72 366.91	0		
Dettes fournisseurs	8 640.15	0		
Charges à payer				
Dettes fiscales	542.29			
Sections sportives				
Total	133 840.98	10 546.53	10 475.10	

#### Echéancier des créances

	Solde 30/06/2022	Moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans
Clients douteux				
Produits à recevoir	90 474.54	90 474.54		
Clients				
CCA	0	0		
Organismes sociaux	0	0		
Débiteurs clubs	4 832.50	4 832.50		
Débiteurs frais arbitrage				
Débiteurs divers				
Total	95 305.04	95 305.04		

#### Fonds associatifs:

	30/06/2021	Augmentation	Diminution	30/06/2022
Report à nouveau	107 597.07	+ 3 710.20	17 7 7	111 307.27
Résultat de l'exercice N-1	+ 3 710.20		+ 3 710.20	0
Résultat de l'exercice N			+ 2 032.85	+ 2 032.85

### Effectifs:

	30/06/2021	30/06/2022
Effectif moyen	5	5

### Indemnités de départ à la retraite.

Indemnité de fin de carrière due en cas de départ volontaire en retraite ou de mise à la retraite à partir de 60 ans ou de préretraite :

Ancienneté: > 10 ans Indemnité: 1 mois Ancienneté: > 20 ans Indemnité: 2 mois Ancienneté: > 25 ans Indemnité: 3 mois Ancienneté: > 30 ans Indemnité: 4 mois

Base de calcul : Traitement brut du dernier mois (y compris la prime d'ancienneté et le 13° mois calculé en douzième).

Exercice clos le : 30/06/2022

### **IMMOBILISATIONS**

Cadre A	Valeur brute début	Augmentations	
	d'exercice	Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement Total 1	100		
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total 2 Immobilisations corporelles			1
Terrains Constructions sur sol propre	71 223		-
Constructions sur sol d'autrui	129 049		-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels	211 791		
Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport	33 002		
Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	64 947	•	2 170
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	-	-	
Total 3	510 012		2 170
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations		4	
Autres titres immobilisés	-		
Prêts et autres immobilisations financières			
Total 4	W -	-	-
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	510 012		2 170

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin	Réévaluations valeur
	Par virement	Par cession	d'exercice	d'origine
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développemen Total 1 Autres postes d'immobilisations incorporelles Total 2				
Immobilisations corporelles		n		
Terrains			71 223	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			129 049	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions Installattions techniques, matériel et outillage industriels			211 791	
Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport		-	33 002	
Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers		569	66 548	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total 3	-	569	511 613	-
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations				
Autres titres immobilisés			-	
Prêts et autres immobilisations financières				
Total 4	-	-	-	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)		569	511 613	

Exercice clos le : 30/06/2022

### **AMORTISSEMENTS**

Cadre A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sortie/Reprise	Valeur en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement recherche développement Total 1 Autres immobilisations incoporelles Total 2 Immobilisation corporelle					
Terrains	38 619	2 427		41 046	
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	71 818	3 227		75 044	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions Installattions techniques, matériel et outillage industriels	179 256	6 460	i se mi	185 576	
Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport	29 394	1 037		30 431	
Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	56 015	1 949		57 964	
Total 3	375 102		-	390 061	
TOTAL GENERAL (1+2+3)	375 102	15 100		390 061	

Cadre B	VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					Prov. Amort Derogatoire s
IMMOBILISATIONS A	Amortissement linéaire	Amortissement dégressif	Amortissement exceptionnel	Dotations	Reprises	
Immobilisations incorp	orelies					
Frais établissement, recherche d	éveloppement Toatl 1					
Autres immobilisations incorp				1	Mary Mary Mary	
Immobilisations corpor	elles					
Terrains		2 427				
Constructions sur sol porpre						
Constructions sur sol d'autru	i	3 227				
Installations générales, agen Installations techniques, matériel e	The control of the co	6 460				
Installations générales, agencemen Matériel de transport	ts et aménagements divers	1 037				
Matériel de bureau et informa Emballages récupérables et		1 949				
	Total 3	15 100	-	-	-	-
TOTAL	GENERAL (1+2+3)	15 100				ψ. W. · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Cadre C	MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	montant net début exercice	Augmentations	Dotations exercices aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur pl	usieurs exercices	0			0
Primes de remboursement des obligations					

Exercice clos le : 30/06/2022

### **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

	Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations exercice	Diminutions: reprises exercice	Montant à la fir de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers		G - 1		
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %		1 1		
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger avant le 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger après le 01/01/92				1
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	-		-	-
Total 1	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges		- 1		-
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations militaires		1 1		
Provisions pour impôts		F 1		
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges IDR	36 000	3 431	-	39 431
Total 2	36 000	3 431		39 431
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles	-		-	-
Sur titres mis en équivalence				
Sur titre de particiaption				
Sur autres immobilisations financières				1
Sur socks et en-cours				
Sur comptes clients		- 1	-	-
Autres provisions pour dépréciations				
Total 3		-	-	-
TOTAL GENERAL (1+2+3)	36 000	3 431	-	39 431
A second of the				1
- d'exploitation			0	
Dont dotations et reprises - financières				
- exceptionnelles			0	

	- d'exploitation	
Dont dotations et reprises	- financières	
	- exceptionnelles	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

### **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	30/06/2022	30/06/2021
Créances rattachés à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances 401 - 43 - 45 deb	77 742	59 983
Valeurs mobilières de placement	102 848	116 616
Disponibilités		
TOT	AL 180 590	176 599

### **CHARGES A PAYER**

Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan		30/06/2022	30/06/2021
Emprunts obligatoires convertibles			
Autres emprunts obligatoires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		16 287	22 200
Emprunts et dettes financières divers		31 270	31 100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 640	2 969
Dettes fiscales et sociales		72 909	39 563
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TC	TAL	129 106	95 832

### **FONDS DEDIES**

affectés au projet début de l'exercice (19) (7894) (6894) (19)	Situations	Montant des	Fonds à	Utilisation en	Engagement	Fonds
Beach Soccer Actions à réaliser	Ressources	affectés au projet	début de l'exercice (19)	d'exerice (7894)	nouvelles ressources affectées (6894)	restants à engager en fin d'exercice (19) D=A-B
FMI (3)	Beach Soccer	ser	-	-		
	FMI (3)					

(1) A regrouper les cas échéant

(2) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant total des subventions affectées à

(3) Participation du District dans l'achat de tablettes (décision FMI sur 2014)

### **CREDIT BAIL**

	Terrains	Construction	Installations matériel et outillage	Autres	Total
Valeur d'origin	e		36 986,40		
Amortisssement - cumuls exerc - dotation de l'	ices antérieurs		7/-		
sous-total	0	-	-	•	-
Redevances pa - cumuls exerc - exercice	vées ices antérieurs		10 005,78 6 724,80		10 005,78 6 724,80
sous-total	0	-	16 730,58	-	16 730,58
Redevances res  - à un an au pl  - à cinq ans au  - à plus de cine	us plus		6 724,80 13 449,60		6 724,80 13 449,60
sous-total	0		20 174,40		20 174,40
Valeur résidue - à un an au pl - à plus d'1 an - à plus de cin	us et 5 ans au plus				
sous-total	0	-	-	-	-
Montant pris en charge dans l'exercice			6 724,80		6 724,80

### REPRISE SUR SUBVENTION 2021/2022

Comptes	Immobilisations	Valeur d'Origine	Amortiss 2021/2022
212000	Agencements et aménagements terrains	71 223,00	2 427,00
214000	Constructions	129 050,00	3 226,00
214500	Instal. Agencements et aménagements	179 636,00	6 738,00
	TOTAL	379 909,00	12 391,00
131000	Subvention Nouveau Siège (217225*100) / 379909= 57%	217 225,00	
139000	Reprise sur subvention (14472*57%)		7 062,87

139000	Reprise subvention		7 062,87
777000		Reprise subvention	7062,87

- 1 question du FC LATOUR BAS ELNE concernant le budget du développement du Football Diversifié.
- Autre question du FC LATOUR BAS ELNE concernant le budget des féminines.
   Sur ces deux points le Trésorier Général répondra au club après recherche des documents comptables.
- 1 question du FC ALBERES-ARGELES : sur la fin du remboursement du crédit pour la rénovation du district (encore 3 ans)
- 2. Rapport du Commissaire aux Comptes, Mme Claire GRABIELLE du Cabinet KPMG



KPMG SA Bureau de Perpignan 1098 avenue Eole Tecnosud 2 CS 70014 66026 Perpignan Cedex

Téléphone : +33 (0)4 68 66 43 70 Télécopie : +33 (0)4 68 66 43 79 Site internet : www.kpmg.fr

Association District de Football des Pyrénées Orientales - Fédération Française de Football

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022

Association District de Football des Pyrénées Orientales - Fédération Française de Football

Vertefeuille Sud - RN 114 - Route d'Elne

66000 PERPIGNAN

(PMG S.A., ociété française membre du réseau KPMG onstitué de cabinets indépendants adhérents de (PMG international Cooperative, une entité de droit suisse. Société anonyme d'expetise comptatée et de commissariat aux comptes à directore et conseil de survellance. Insorte au Tableau de l'Odre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles. Siège social : KPMG S.A. Tour Egho 2 avenue Gambetta 92066 Paris la Défense Cedex Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920. T75 726 417 R.C.S. Nanterre TVA Union Européenne FR 77 775 276 417



KPMG SA Bureau de Perpignan 1098 avenue Eole Tecnosud 2 CS 70014 66026 Perpignan Cedex Téléphone : +33 (0)4 68 66 43 70 Télécopie : +33 (0)4 68 66 43 79 Site internet : www.kpmg.fr

Association District de Football des Pyrénées Orientales - Fédération Française de Football

Siège social : Vertefeuille Sud - RN 114 - Route d'Elne 66000 PERPIGNAN

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Perpignan, le 17 novembre 2022

Claire Grabielle
Commissaire aux comptes

KPMG S.A., société française membre du réseau KPMG constituté de cabinets intépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directore et conseil de survellance. Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Siège social : KPMG S.A. Tour Eqho 2 avenue Gambetta 92066 Paris la Défense Cedex Capital : 5 497 100 €. Code APE 69202 775 726 417 R.C.S. Nanterre TVA Union Européenne FR 77 775 726 417



KPMG SA 1098 Avenue Eole Tecnosud II Immeuble Le Pyrénéen 66000 Perpignan

## **ASSOCIATION DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022 ASSOCIATION DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES Route d'Elne - RN 114 Vertefeuille Sud 66000 PERPIGNAN

KPMG SA société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants Siège social : Tour EOHO adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (" private company limited by guarantee ").



KPMG SA 1098 Avenue Eole Tecnosud II Immeuble Le Pvrénéen 66000 Perpignan

#### ASSOCIATION DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES

Route d'Elne - RN 114 Vertefeuille Sud 66000 PERPIGNAN

#### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

À l'assemblée générale de l'association DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

KPMG SA société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants Adhérants de KPMG International Limited, une société de droit anglais (7 private company limited by guarantee "), 75726417 RCS NANTERE

92066 Paris La Défense Cedex 775726417 RCS NANTERRE



ASSOCIATION DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 30 juin 2022

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



ASSOCIATION DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 30 juin 2022

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Perpignan, le 17 novembre 2022

KPMG SA

Claire GRABIELLE

Commissaire aux comptes

# ► Demande d'approbation du bilan financier de la saison 2021/2022 par l'AG :



Bilan financier 2021/2022 approuvé à la majorité à 93,6 % des voix exprimées

Pour : 93,6 % Contre : 0

Absentions: 6,4 %

• FERMETURE DE L'AG FINANCIERE.

### **OUVERTURE DE L'AG ORDINAIRE**

• Demande d'approbation du PV de l'AG du 24/06/22 à VINCA (OFFICIEL 66 N°2 BIS publié le 19/08/22 dans la saison 2022/2023).



### Approuvé à l'unanimité

## • Allocution pour M. Jean ROMANS de Marc WATTELLIER Vice-Président du CDOS 66 :

Mesdames, Messieurs,

Je tenais d'abord à excuser l'absence de M. Jean ROMANS, Président du CDOS, retenu par d'autres obligations et surtout, remercier le District de Football pour les invitations assidues faites au CDOS et que nous sommes fières d'honorer.

Beaucoup de Comités Départementaux comme le vôtre retrouvent la grande majorité de leurs licenciés, à noter une baisse sensible des bénévoles dans beaucoup d'entre eux.

Je tiens à rappeler la possibilité offerte aux clubs de participer aux formations organisées par le CDOS, qui en majorité sont gratuites. Elles portent sur « la recherche de subventions » ; les « les sources de financement » ; la formation des jeunes bénévoles » ; « le rôle du Président » ; le rôle du Trésorier » ; le « Sport Santé » ; « l'informatique et la communication ».

Vous avez aussi le loisir de valoriser vos bénévoles les plus méritants en les inscrivant :

- Aux Prix Départementaux du FAIR-PLAY,
- Aux Trophées du Jeune Bénévole.

Pour finir, je vous encourage également à vous rapprocher de vos municipalités respectives pour engager des travaux de création ou réhabilitation des infrastructures sportive et bénéficier des aides financières de la LFA au travers des dossiers FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur), que le District vous aidera à monter.

Merci de votre attention.

- Pour la Ligue d'Occitanie, allocutions de Mme Leatitia CHALEIL et Mme Sandrine CANCEL, membres du Comité Directeur de la LFO.
- · Questions diverses.
  - PERPIGNAN AC : sur le coût de formation des Arbitres (Réponse du Président : c'est l'IR2F qui encaisse tous les frais de formation et elle ne reverse rien au District).
  - Frais de visite de terrains (Le Président et le Trésorier ont répondu que la ligue ne règle que par indemnités kilométriques (c'est-à-dire déplacement à quelques euros et en contrepartie seul le contrôle des éclairage effectués par nos membres de la CDTIS était entièrement reversés aux contrôleurs).
  - FC LATOUR BAS ELNE sur l'abonnement des clubs à l'Indépendant (le Président répond que cette action ne pourra pas se concrétiser du fait que l'Indépendant demande la somme de 3000€ et des articles réalisés par nos soins avec photos pour cette opération. Compte tenu de ses nouvelles conditions, le Président a refusé l'offre. Il informe par contre que les clubs peuvent envoyer des articles à passer sur notre site et nos réseaux sociaux pour médiatiser leurs actions et mettre à l'honneur leurs licencié.e.s.).
  - FC ALBERES-ARGELES qui demande aux représentes de la LFO de proposer la modification de l'Article – 160 Alinéa c) des RG réformé par la FFF le 18/06/22.
  - Sur les frais de mutation.
- Clôture de l'assemblée ordinaire par le Président du District de Football des P-O.

l'AG s'est terminée par un apéritif dinatoire amical et convivial.

Le Président Eric WATTELLIER Le Secrétaire Général Vincent GRISORIO

> Diaporama des photos de l'AG disponible sur le site Internet du District.

